



**Sous-direction des politiques sociales
et des conditions de travail**

Réf : SRH3A/2021/01/939

22 JAN. 2021

**NOTE POUR
MESDAMES ET MESSIEURS LES PRESIDENTS DE CDAS**

Objet : orientations pour l'action sociale ministérielle en 2021.

P.J. : budget 2021 et répartition des crédits d'actions locales par départements.

L'action sociale ministérielle est un pivot de notre politique de ressources humaines. La question de son adéquation aux besoins des agents revêt une acuité particulière dans le contexte de transformation de nos administrations. C'est le sens de la démarche de rénovation que nous avons engagée pour améliorer la qualité et l'adéquation de l'éventail de prestations offert aux agents de notre ministère.

Dans ce contexte, votre action à la tête des Conseils départementaux de l'action sociale (CDAS) est essentielle pour relayer cette démarche et y contribuer. En complément des orientations de la présente note que vous présenterez en CDAS, les services de SRH3 veilleront à vous fournir régulièrement toute information utile sur l'avancement des travaux conduits au niveau national.

I. LE CADRE NATIONAL

1. Les moyens

Le montant des crédits dédiés à la politique ministérielle d'action sociale portée par le Secrétariat général dans le PLF 2021 s'établit à 109 M€ (tous titres confondus), hors masse salariale des agents qui la mettent en œuvre.

Ce montant représente à lui seul 1,7 % de la masse salariale du ministère auquel viennent s'ajouter les crédits consacrés par les directions à la restauration et aux œuvres sociales de la douane (Masse des douanes et ODOD).

La part dédiée aux crédits d'action locale (CAL) est également maintenue à 4,8 M€. Cette dotation est établie en tenant compte de la réalité des effectifs actifs, retraités et enfants comptabilisés chaque année dans les départements, avec un montant plancher de 16.000 €.

La mise en réserve budgétaire appliquée aux crédits est de 6 %. A ce stade, les dépenses devront donc être programmées sur la base de 94 % de la dotation globale allouée (cf. ventilation jointe).

2. Le chantier de rénovation de l'action sociale

Dans un contexte d'évolution de nos organisations la rénovation de l'action sociale constitue un enjeu majeur, dont le CNAS tenu le 5 octobre 2020 a été l'occasion de préciser les contours et les orientations.

Les travaux engagés s'attachent avant tout à améliorer la qualité des prestations et leur adaptation aux besoins des agents.

Ce travail se décline en 4 chantiers :

- **La gouvernance des opérateurs associatifs**¹: il s'agit de mettre en place un nouveau mode de gouvernance pour améliorer la visibilité et l'unité de l'action sociale ministérielle, renforcer la capacité des opérateurs à adapter de façon coordonnée les prestations aux nouvelles attentes des agents, et à faciliter le renforcement et la mutualisation des compétences.
- **Les prestations** : Il s'agit pour chaque prestation servie de s'assurer qu'elle répond aux priorités des agents comme aux évolutions des modes de vie et de travail de ceux-ci, avec trois premiers axes de travail, auxquels un groupe de travail du CNAS a été consacré le 1er décembre dernier : l'aide au logement, l'aide à la parentalité, l'amélioration de l'offre de restauration collective.
- **Le parc de résidences de vacances confié à EPAF** : l'évolution des attentes des agents qui a conduit à une baisse significative de la fréquentation des résidences est un signal fort de la nécessité de faire évoluer l'offre actuelle comme l'ont fait les autres opérateurs du tourisme social en France.
- **Le réseau de l'action sociale** : les difficultés de fonctionnement auxquelles est confronté le réseau, fortement ancré dans l'histoire sociale du ministère, conduisent à en revoir l'organisation ; il s'agit de mieux structurer et utiliser les compétences techniques détenues au sein du réseau (restauration, logement, crèches), en cohérence avec l'objectif premier d'amélioration des prestations, de mieux répartir les charges de travail et d'améliorer le pilotage et l'animation.

Le travail conduit sur ce chantier s'appuie sur un groupe de travail qui associe une vingtaine de membres du réseau (délégués et responsables de structures régionales d'appui) dont les premiers travaux seront présentés lors d'un groupe de travail dédié du CNAS au premier trimestre 2021.

II. LA DECLINAISON LOCALE

Dans ce cadre, votre mission de relais des orientations nationales prend une importance toute particulière. Il sera essentiel que vous puissiez, tout au long de l'année, informer vos instances de l'avancement de ces travaux, et impulser un dialogue local qui permette d'accompagner et d'alimenter les réflexions ouvertes. Une attention toute particulière est à porter aux propositions formulées par vos instances en vue d'un examen en CNAS.

Il vous reviendra par ailleurs de conduire avec vos instances la programmation des actions financées par les enveloppes de crédits d'actions locales (CAL) dans un contexte qui reste empreint d'incertitudes eu égard aux évolutions du contexte sanitaire.

Il conviendra donc de privilégier, au moins pour le premier semestre, des actions alternatives aux actions traditionnelles de convivialité, comme vous avez été contraints à le faire en 2020, en veillant à favoriser les actions conduites par les délégués pour recueillir l'expression des agents sur leurs besoins et leurs attentes.

L'année 2021 sera également l'occasion de réaliser un bilan du Fonds d'innovation locale, lancé en 2019 et dont certaines actions n'ont pu se tenir au cours de l'année 2020 en raison de la crise sanitaire. Ce bilan pourra d'ailleurs s'inscrire, au niveau national, dans le chantier d'adaptation des prestations et, au niveau local, dans une véritable dynamique de réflexion collective sur les actions locales.

Je vous remercie de votre concours plus que jamais indispensable.

Je vous présente tous mes vœux pour l'année 2021!

Marie-Anne BARBAT-LAYANI

Secrétaire générale

¹ A savoir les opérateurs à vocation nationale ALPAF, EPAF et ATSCAF, ainsi que les opérateurs à périmètre plus réduit (AGRAF, la Coopérative, Place des Arts et le club sportif de Bercy).